



Le Carbet, le 19/06/2026

AVIS DE VACANCE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX POSTES D'ORTHOPHONISTES PAR VOIE DE MOBILITE EXTERNE ET INTERNE

Texte(s) de référence(s) :

Décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 modifié portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;

Mode de recrutement : MOBILITE EXTERNE ET INTERNE

Date prévisionnelle de recrutement : 01/09/2026

Lieu d'affectation :

-1 POSTE EN UF1/UF2

-1 POSTE EN UF3/HDJ ENFANTS

Le profil de poste détaillé peut être réclamé au service des Ressources Humaines au 0596786006 -
Mail : formation@chnc972.fr

Durée hebdomadaire de service : Poste à temps plein

Peuvent faire acte de candidature :

Les orthophonistes titulaires qui souhaitent, dans le cadre de la mobilité, un changement d'Etablissement ou de service.

Constitution du dossier de candidature :

Pour les candidats à la mobilité externe :

1° Une lettre de motivation

2° Un curriculum vitae détaillé,

3° Copies des titres, diplômes et de toutes les pièces justifiant l'expérience professionnelle et les formations suivies,

4° Justificatif de la situation administrative actuelle (copie décision, arrêté, contrat),

5° Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois (bulletin n°3),

6° Un état signalétique des services publics et le cas échéant la fiche du poste occupé et les 3 dernières fiches d'évaluation ou de notation,

7° Une photocopie du livret de famille ou de la pièce d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne,

8° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant de leur situation au regard du Code du service national.

Pour les candidats à la mobilité interne :

1° Une lettre de motivation

2° Un curriculum vitae détaillé,

Les dossiers de candidature doivent parvenir à :

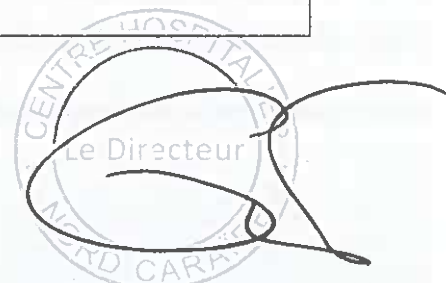
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Nord Caraïbe - BP 24 - Quartier Lajus - 97221 LE CARBET, au plus tard le 20 juillet 2026, le cachet de la poste faisant foi.

N.B. : Tout dossier incomplet à réception, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

Le Directeur,

Guy ELISABETH



	CENTRE HOSPITALIER NORD CARAÏBE BP 24 – 97221 LE CARBET Tél : 05-96-78-02-20 / Fax : 05-96-78-02-38		Version n° 01	Page 1 sur 3
	profil de poste	Service émetteur :	Codification :	Date d'application : Mai 2025
	Intitulé du poste : Orthophoniste			

1 – Présentation de l'établissement :

Le Centre Hospitalier Nord Caraïbe (CHNC) est le résultat de la fusion au 1er janvier 2012 de 3 établissements :

- Centre Hospitalier du Carbet : Centre de Médecine Physique et Rééducation fonctionnelle et d'appareillage qui dispose d'un atelier de prothèse et d'un plateau technique. Ses 122 lits et places se répartissent comme suit :
 - Filière NOA (neuro-orthopédie adulte) 50 lits.
 - Filière LOV (locomoteur Vasculaire) 40 lits.
 - HDJ adultes 12 places.
 - Filière NOE (neuro-orthopédie enfants) 18 lits d'hospitalisation et 2 places HDJ.
- Centre Hospitalier de Saint Pierre : SSR (Soins de Suite et Réadaptation) gériatrique de 24 lits et 6 lits de patients pauci Relationnel.
- EHPAD du Prêcheur hébergement classique de 30 lits et 10 lits Unités Alzheimer.

Le siège social se situe sur le site du Carbet.

2 – Définition du poste :

Elaborer un diagnostic, prévenir, évaluer et prendre en charge des personnes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, et des autres activités cognitives, et des fonctions oro-myo-faciales.

Dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale.

3 – Environnement du poste :

Lieu principal d'affectation :

L'orthophoniste assure ses missions sur le site du Carbet.

Liens hiérarchiques :

Sous la responsabilité hiérarchique du cadre du service d'affectation.

Liens fonctionnels :

Partenaires et interlocuteurs principaux :

- Le corps médical
- Le personnel de rééducation
- L'équipe soignante pluridisciplinaire
- Les autres professionnels de santé, l'entourage familial et les psychologues
- L'encadrement de proximité

Agent en responsabilité directe

L'orthophoniste n'encadre pas d'agents.

4 – Description du poste :

Les principales activités de l'orthophoniste sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Conseil dans le domaine de l'orthophonie ;
- Education thérapeutique des patients et de leur entourage ;
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires ;
- Organisation des activités et gestion des ressources ;
- Organisation et coordination des soins ;
- Prévention et dépistage des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales ;
- Prise en charge individuelle ou en groupe du patient en orthophonie ;
- Réalisation du bilan et de l'évaluation nécessaires à l'établissement du diagnostic orthophonique et du projet thérapeutique ;
- Veille et recherche professionnelle.



**profil de
poste**

Service émetteur :

Codification :

Date d'application :
Mai 2025

Intitulé du poste :

Orthophoniste

5 – Profil du poste :

QUALITES ATTENDUES

(Aptitudes, qualités et comportement professionnel)

Générales

- Attitude professionnelle : respect, honnêteté, loyauté.
- Respect de l'autorité, respect du devoir de réserve, du devoir de discrétion et du secret professionnel.
- Savoir-faire relationnel : être à l'écoute, faire preuve de discrétion et de patience, capacité à contenir ses émotions, savoir établir une relation de confiance, faire preuve d'empathie.
- Curiosité intellectuelle et capacité à s'adapter aux changements.
- Aptitude à s'interroger sur ses pratiques, à les réajuster et à être force de proposition pour leur amélioration.
- Sens des responsabilités et conscience de son positionnement professionnel.
- Prise d'initiative dans un cadre sécurisé et respectueux des bonnes pratiques.
- Organisation, méthode, rigueur.
- Ponctualité et assiduité
- Dynamisme et sens du travail en équipe.

Spécifiques

- Sens de l'organisation et du travail en équipe
- Dynamisme

Exigences du poste et/ou diplômes requis :

Niveau 5 (Bac+2, BTS, DUT) et Certificat de Capacité d'Orthophoniste

Formations et/ou expériences souhaitées :

- Communication et relation d'aide
- Développement psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent
- Éducation santé
- Éthique et déontologie professionnelles
- Médicales générales et/ ou scientifiques
- Orthophonie
- Pédagogie
- Psychologie des âges de la vie
- Psychosociologie du handicap
- Qualité

Moyens mis à disposition :

- Un espace de travail avec l'équipement adéquat
- Moyens matériels du service

6 – Organisation du travail

Cycle de travail : Repos variable Temps complet Travail de jour
 Durée hebdomadaire moyenne de service : 35 heures

Contraintes éventuelles liées au poste :

Exigence de continuité du service public

Port de la carte d'identité professionnelle

Respect des protocoles, des procédures qualité et des consignes d'hygiène et de sécurité.

Missions complémentaires :

Aucune

Risques professionnels associés au poste et mesures de protection mises à disposition :

L'ensemble des risques inhérents à l'unité d'affectation de l'agent sont répertoriés dans le Document Unique d'Évaluations des Risques Professionnels (DUERP) actualisé de du site du Carbet.

Principaux risques professionnels	Mesures de protection individuelles et collectives
Risque de manutention manuelle	Formation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

	CENTRE HOSPITALIER NORD CARAÏBE BP 24 – 97221 LE CARBET Tèl : 05-96-78-02-20 / Fax : 05-96-78-02-38		Version n° 01	Page 3 sur 3
	profil de poste	Service émetteur :	Codification :	Date d'application : Mai 2025
	Intitulé du poste : Orthophoniste			

7- Informations complémentaires

Textes réglementaires de référence pour le métier :

Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.

Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, qui reconnaît les droits attachés à la personne dans ses relations avec le système de santé.

Circulaire du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et à la charte de la personne hospitalisée.

Participation à la vie institutionnelle :

Respect des valeurs institutionnelles ainsi que de la politique définit dans le projet d'établissement.

Participation à la démarche d'amélioration de la gestion de la qualité, des risques et de la sécurité.

Participation à la démarche de maîtrise des dépenses en utilisant de façon rationnelle les produits, les équipements et le matériel.

Participation active aux différentes réunions/groupes de travail en place au sein de son service et/ou de l'institution pour lesquelles la présence est exigée ou requise.

Respect des règles de déontologie des agents publics, du règlement intérieur, des bonnes pratiques, des recommandations et des différentes consignes relatives à la démarche qualité et à la gestion des risques en vigueur dans l'établissement.

Respect des organisations, des équipements, du matériel et des biens collectifs.

Respect de l'autorité hiérarchique et du rôle et positionnement des différents acteurs de l'Etablissement.

Remarque :

Chaque professionnel doit inscrire l'ensemble de ses pratiques professionnelles dans le respect des droits du patient et/ou résident afin de répondre aux exigences de bonnes pratiques relatives à la prise en charge et valoriser l'image du CHNC.

Ce profil de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation des services et /ou unités et de l'évolution des activités du Centre Hospitalier Nord Caraïbe.

Chaque professionnel est recruté au nom du Centre Hospitalier Nord Caraïbe et non au seul bénéfice d'un site, d'un pôle, d'un service ou d'un bâtiment. En ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre site que celui correspondant à son affectation habituelle, notamment pour des raisons de continuité de service et à plus forte raison pour des cas de force majeure (catastrophe naturelle, plan blanc etc.).

Ce profil de poste ne vise à aucune exhaustivité de mission, de tâche, ou d'activité. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant le métier, la fiche métier et les référentiels de formation initiale en vigueur.

Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie du présent profil de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel de son métier.